

Votes sur l'histoire du protestantisme
à Flaujacques (Gironde)



Remontons jusqu'à près de quatre cents ans
à en juger par les quelques indices que l'on
trouve dans ses archives, Flaujacques, au XVI^e siècle, jouit
d'une certaine prospérité. La population est assez
nombreuse, comparée à celle d'aujourd'hui; les maisons
sont basses mais beaucoup ont des portes et des fenêtres
ornementées, un prieuré de bénédictins s'élève sur le
bord de la rivière vers l'emplacement de la maison de
Mademoiselle Coussadière et ses terres s'étendent ^{fait}
^{près} de la place publique actuelle; quant à l'église dite
de Saint-Martin, on ne sait où elle se trouvait alors
mais elle n'était pas là où elle est.

Les charpentiers de barriques, les tonneliers abondent
et témoignent que depuis longtemps le vin est la princi-
pale récolte du pays; on voit encore à voir des maîtres
de bateaux, chargeurs, brassiers, foulonniers, filasseurs,
sergents, notaires, chirurgiens, etc. La navigation est active,
et grâce au commerce qui elle crée et aux fréquents voyages
qu'elle nécessite les Flaujacquais ont l'esprit ouvert; aussi
ne saurait-on s'étonner que la Réforme, à ses débuts, ait
recruté parmi eux de nombreux et fervents adeptes. On
ne saurait préciser le commencement de la Réforme à
Flaujacques, mais c'est probablement de 1536 à 1550; la
plus grande partie des habitants entrèrent dans le mouvement
et les premières familles comme les plus humbles prirent
Dieu à la mode de Genève, selon l'expression de ^{en usage} ~~temps~~
On court en foule au ^{en usage} ~~sa~~ réformation. On se réunit au ^{en usage} ~~desert~~

appelé toujours de ce nom, au dessus de la Courbeille, paroisse de Juillac; dans ce lieu, autrefois sanctuaire ^{druidique} ~~gaulois~~, devenu sanctuaire chrétien, les premiers protestants s'asseyaient sur le garçon, à l'ombre ^{propre} des chênes, et le culte en esprit et en vérité se fait dans le recueillement qui inspire la seule présence de Dieu et de sa création. En 1560 des assemblées régulières se tiennent, le plus souvent à Genzac et à Montcaret, où un pasteur nommé Dubois, prêché devant un millier d'auditeurs. Les questions religieuses sont à l'ordre du jour, des hommes et des femmes, même peu instruits, lisent assidûment la Bible, nouvellement traduite, et prennent ^{un certain nombre} tête aux prêtres, ^{dans la défense de leur} la vie nouvelle qui procède de l'évangile a dû s'introduire à Flaujacques ^{comme ailleurs} sans doute les propos grossiers de ce siècle ne se font plus entendre; c'est au contraire le chant des psaumes qui retentit partout jusqu' sur les bateaux avec la voix forte des marins. Temps héroïque, temps de l'âge d'or, trop heureux, semble-t-il, et qui demande bientôt le creuset de l'épreuve. L'ennemi veille et n'a pas désarmé. Le parlement de Bordeaux se fait le défenseur de la foi romaine, et, agissant avec rigueur, il fait décapiter ou pendre à la potence ^{castillon} bien des religionnaires. Je ne sais si Flaujacques compte des martyrs à cette époque, mais il y en a eu à Genzac, à Genzac, etc. Malgré tout, la foi ^{castillon} réformée persiste; ils estiment selon les paroles de l'un d'eux que "mourir pour l'honneur divin, c'est fleurir au printemps éternel".

Cependant le pouvoir royal non content de s'immiscer dans les affaires religieuses de concert avec le pouvoir judiciaire, faisait un pas de plus, et par l'édit de Romorantin, reconnaissait aux évêques la connaissance du

crime d'hérésie. Ce nouvel élément introduit dans la juridiction n'était pas fait, on en conviendra, pour rassurer les Réformés, aussi trois jours à peine s'étaient-ils écoulés depuis l'enregistrement de l'édit, (c'était en mai 1560) que des réunions se tenaient à Tessac, composées d'hommes venant de tous les points de la contrée et cherchant la ligne de conduite qu'il fallait tenir. Le capitaine du château de Curton, près de Branne, fut avisé de ces réunions, et, tout ému, il les dénonça à l'avocat général Debahet.

Les protestants voyant que leur sécurité ^{devient} se trouvait de plus en plus ^{moins} que précaire, que les condamnations et les massacres augmentaient toujours ne laissent pas de se concerter et tentaient autant que possible de faire évader ceux des leurs qui étaient détenus. Un certain Richon, surnommé en pratois, Peyrot bon Mau (ou Petit-Pierre le Mauvais) avait, parait-il, forcé la prison de sainte-Foy pour délivrer un coreligionnaire; il avait été pris et enfermé à son tour. De sainte-Foy en descendant la vallée, la nouvelle se propagea comme une traînée de poudre; les esprits s'enflammèrent, on veut libérer celui qui a voulu être un libérateur, et bientôt, au mois d'août 1560, d'autres réunions se forment à Tessac, composées de deux à trois cents hommes résolus, et en partie armés, elles inquiètent le parlement de Bordeaux; le 23 août il adresse une plainte au roi.

Après le massacre de Cassy ^{le 1^{er} mars 1562}, les guerres de religion commencent et couvrent la France de ruines. Que se passa-t-il à Flauijagues? Si l'on en croit une note du curé Villemielhe, les huguenots auraient démolé l'église de Flauijagues et le prêtre aurait abandonné sa paroisse; les

catholiques seraient restés sans église pendant soixante ans, jusqu'au moment où M. Huet, prieur des bénédictins de Flaujacques, la fit transporter dans le lieu où elle est "comme il est écrit dit le curé Villemeilhe, sur le frontispice de l'église". Or, on peut remarquer qu'il n'y a rien d'écrit sur le frontispice; à tort on a dû faire disparaître l'inscription dans les réparations de l'édifice.

Sous Louis XIII les guerres de religion recommencent, les protestants inquiets, et à juste raison, sur les intentions du gouvernement, se réunissent pour arrêter ce qu'ils devaient faire. Sur l'avis d'une assemblée ^{préparatoire} qui eut lieu à Saint-Foy, en 1614, une grande réunion des protestants de la Coutrée fut convoquée dans la paroisse protestante de Flaujacques, au Desert, dont nous avons parlé, pour la nuit du 10 novembre 1614. "Ce fut pour les Calvinistes, dit un auteur (S. de Saint-Loup) comme un pieux pèlerinage au berceau de leur culte. Ils y vinrent en grand nombre de tous les côtés et de fort loin". La préparation à la résistance y aurait été décidée. Je ne raconterai pas la lutte qui éclata et dura de 1615 à 1622. Je me contenterai de dire que Lensac, alors ville fortifiée devint ^{tout à tour} un des places fortes des protestants ^{et des catholiques} et que les Flaujacquais prêtèrent plus d'une fois secours à leurs coreligionnaires de Lensac.

La plus grande partie des renseignements que nous ayons sous son aientenant, viennent des registres de l'état civil tenus par les prêtres; ils remontent à l'année 1655. En compulsant ces registres j'ai trouvé des informations, qu'il serait peut-être dommage de laisser perdre quoiqu'elles soient étrangères aux choses protestantes; je les consigne donc ^{en passant} avant d'aller plus loin; et, le chemin déblayé, nous poursuivons l'objet spécial ^{de cette étude} qui nous occupe.

~~l'anniversaire~~
de la naissance
de Luther.

En 1655 époque à laquelle remontent les registres les plus anciens. ~~À cette époque~~ Flaujacques est de la juridiction de Blasimon et bientôt après de celle de Lersac, sénéchaussée de Castelmoron d'Albret; nous trouvons en effet dès ~~1657~~ ¹⁷¹² Monsieur Jean Pierre Caupier, juge civil criminel et de police de la ville et juridiction de Lersac. ~~il était en 1657~~ ~~propriétaire à Flaujacques; il s'y est marié avec la demoiselle~~ ~~Elisabeth la Bernede, de Testac et ses enfants, très nombreux,~~ ~~sont tous nés à Flaujacques.~~ ^{le 30 août 1724}

La paroisse n'ayant pas alors de prêtre titulaire, les premiers actes sont signés par M. Boulagon, archiprêtre de Juillac; en 1661 on trouve le sieur Plasquet, vicaire de Flaujacques, puis Dufour, curé. En 1670. c'est Barrière, vicaire; en 1671, Becay, vicaire. En 1674 un curé arrive mais son écriture est si mauvaise que je n'ai pu déchiffrer son nom. Est-ce Maille ou Croisille?

En 1681, c'est le curé Foraignan qui va présider aux premières abjurations. En 1688 apparaît ^{le curé} Antoine Dutemple, curé. Il était précédemment à Doulezon et propriétaire à Villotte, d'après une matrice de Ste Radegonde, de 19 journaux et 18 lattes de terrain. il est qualifié de docteur en théologie, ~~peut être~~ ^{peut être} ~~bénévole.~~

~~En l'absence de~~ ~~moment,~~ par le rédacteur de la matrice. J'ai en ma possession ^{le curé} un bail qu'il a passé avec son métayer de Villotte. En 1701 ^{le curé} arrive le curé Villeuielhe, qu'on trouve jusqu'en 1763. et comme les registres de 1763 à 1783 manquent on ne sait combien d'années il est resté à Flaujacques. mais c'est au moins pendant 50 ans en supposant qu'il soit parti ou mort en 1763. On peut donc penser qu'il était au courant de bien des choses et qu'il devait avoir raison dans ses démêlés avec le prieur des bénédictins; celui-ci voulait

En l'absence de ~~moment,~~
 No^r Dutemple
 voit en 1700
 1701 No^r
 Lavoissière, dit
 curé de Gaujac et
 vicaire de Flaujacques

empiéter sur le sol de l'église et le curé Villeuielhe défendait son terrain. On trouve la trace de ces discussions dans quatre notes écrites écrites dans les registres par le curé, et que je reproduis à titre documentaire.

(1^{re} note)
 " Comme j'ay eu certaines reconnaissances que M^r le prieur a fait faire à ceux qui ont leur maisons devant le cimetière ou le long du sol de la dime par lesquelles il met toutes les confrontations du côté du midi au cimetière ou au sol du prieur, j'ay trouvé à propos de donner avis à mes successeurs que le sol tel qu'il est aujourd'hui estoit cimetière et que celui du prieur estoit dans l'enceinte qui est fermée de muraille depuis quelques années. Est que la maison presbitérale estoit au coing dud. cimetière laquelle j'ay vu démolir par le Sr^s desrambles qui avait acquis le tout des parens d'une niece de curé qui avait deserté lors des guerres de la religion; ainsi led. sol appartient à l'église et non au prieur. En foy de quoy j'ay signé à Flaujaques le vingt trois juillet mil sept cent trente sept. Signé: Villeuielhe curé de Flaujaques " (registre, N^o 11)

Seconde note, écrite en 1746:

" Ayant eu certaines reconnaissances que les benédictins ont fait faire à ceux qui habitent le long du cimetière qui confrontent du midi au sol du prieur je dois donner avis à mes successeurs que le sol de la dime d'apprésent estoit le cimetière et qu'un de mes devanciers en sortit la croix et la fit transporter dans le lieu ou elle est présentement afin d'avoir son sol à sa commodité Est qu'il y a près de quarante ans que fût M^r Caussia agi de plus de quatrevingts ans on devoit que la dime se portait au côté de l'église vers

7

le midy ou estoit la maison curiale qui fut démolie pour lors et qui avoit esté vendue par la nièce d'un curé qui avoit abandonné la paroisse lorsque les huguenots démolirent l'église qui ne fut rétablie que soixante ans après et transportée dans le lieu ou elle est par M^r. Pierre prieur de Flaujacques et vicaire général d'auhe (Auch?) ce champ aujourd'hui est fermé de muraille et appartient aux héritiers de feu M^r. Desrambes qui m'a dit plusieurs fois que son père l'avoit achetée au nommé Julien fauchey issu de la nièce de ce curé. ainsi ledit sol appartient à l'église et non au prieur. Ce que je déclare avoir aussi appris par la tradition de plusieurs des anciens de la paroisse.

Signé: "Villemielhe curé"

Une troisième note écrite en 1752 est à peu près semblable à la précédente

quatrième note:

"Pour confirmer ce que j'ay rapporté sur les registres de quarante six et cinquante un j'ajoute que par une reconnaissance faite en faveur de messire Pierre de Séguier seigneur de Litterie le neufvième de mars mil quatre cents nonante huit. Il est dit que le tenement de la bougerie confronte d'un costé au carrefour del del sementeri de flaujacques, de l'autre costé devant l'orient et la main qui va de Genossac à Castillon passant tout long del sementeri dud. Flaujacques ce qui prouve encore que la place qui sert aujourd'hui de sol de dieme estoit cemetiere. L'on pourra voir les titres chés M^r. duron de tanzia qui est aujourd'hui possesseur de cette seigneurie. En foy de quoy j'ay signé à Flaujacques le 24 mars 1756. Signé: "Villemielhe curé".

Les registres de 1783 nous montrent M. Phelippon, archiprêtre, curé de Flaujacques, et en 1787, Sergerès, curé, le dernier qui rédige l'état civil.

Nos curés ne négligeaient pas leurs intérêts ou ceux de leur église comme l'indiquent les notes suivantes:

Le cinquième de décembre 1700, je soussigné ay fait recouvrer à l'église le toict de l'argent que j'ay fait donner par autrui à l'église, plus le 2 octobre 1701 j'ay acheté un surplis revenant à la somme de onze livres et ce de l'argent d'un paille que les fermiers du diocèse ont donné à l'église.

" Le 13 de juin de l'année 1759 en qualité de syndic né de mon église j'ay donné à fief nouveau au 1^{er} Labarde un emplacement pour bâtir une maison sur la place publique. Et au devant du cemetiere de ma paroisse au devoir de six deniers de rente payables chaque année à la fête de Noël. Le contrat est retenu par M^r Lacombe Martel notaire royal, et au même condition un petit emplacement du côté du midi par contrat du

La paroisse de Flaujacques

retenu par M^r Lacombe Martel notaire royal le 22 de cembre même année j'ay donné aussi à pierre petit a fief nouveau un emplacement le long du cemetiere et au même un autre petit emplacement joignant le premier du côté de la riviere chacun au devoir de six (deniers) de rentes par contrat retenu par M^r Lacombe Martel le 22 may 1760.

" L'année mil sept cent soixante et le premier du mois de fevrier je soussigné curé de flaujacques et en cette qualité syndic nay j'ay donné a fief nouveau a pierre Besse un emplacement le long du cemetiere contenant trois escats et un quart d'escat sous la rente annuelle et perpétuelle de six deniers tournois payable chaque année à la fête de Noël. et à la charge de faire une muraille le long du cemetiere. Et le même jour et au que dessus j'ay donné aux mêmes conditions un emplacement à Jean Besse contenant trois escats et un quart d'escat, les deux contrats retenus par M^r Lacombe Martel notaire royal.

Lacombe Martel, notaire royal

Signé: "Villcurielhe, curé"

(Le même jour et an que dessus j'ay donné aux mêmes conditions un emplacement à Catherine Lidoire contenant cinq escats, un quart d'escat

Certains catholiques font des libéralités pour leur église; les prêtres en inscrivent quelques-unes sur les registres:

En 1717. M^{lle} Béatrix de Bonneau ^{a l'église} a donné à l'église une bourse pour le porte-dieu.

La même année M^{lle} Dortie a donné un ruban incarnat pour la bourse du porte-dieu

"au mois de Septembre mil sept cens dix-neuf. M^{re} de Bonneau a donné de présent à l'église un confessional que j'ay fait placer immédiatement après le ballustré du côté de l'évangile"

En 1723 M^{lle} Dortie a donné un écharpe blanche pour servir à la benédiction et procession du très saint sacrement. ^{etc. pour avoir fait prendre une sépulture dans l'église de la présente paroisse en 1717 à une de ses sœurs}

En 1724 M^{lle} Dortie a donné à l'église un parement d'autel blanc pour avoir fait prendre sépulture ^{de madame ... sa mère} dans l'église ^{de la paroisse à la même année mil sept. ^{elle} ^{prop. trois}} "Le 25 mars (1729) Mad^e Dortie a donné de présent à l'église un parement d'autel et un voile de calice d'une espèce de couleur violette."

"Le 23 décembre (1730) Ma^{elle} Dortie a donné de présent à l'église une chasuble (sac) et un parement d'autel d'un camelot rouge et damasé."

En dehors des personnes dont il est question dans le cours de cette étude on peut citer encore: Francois Bordes et plusieurs Balesquins qui sont souvent témoins dans les actes; peut-être étaient-ils sacristains; Jean Dubourg,

maître chirurgien (1690) ^{jean dussaut, m^e chirurgien (1712)}
 Jacques Coste, notaire royal (1783) ^{N. de Lauzias, notaire royal (1688)}
 Renaud Anthoine, sergent royal (1663)

Le 26 avril 1724. lieu le mariage de Pierre Bernard, docteur en médecine, habitant de Noncarret, et de Marie Fouquet, habitant Flaujacques

Le 10 juin 1732, mariage de François Léprieux, ancien garde du Roy, et demoiselle Jeanne Descaubies, tous deux habitants de la paroisse

Pour ceux qui gardent les dates des débordements de la rivière on peut mentionner celle de janvier 1723. Pendant le débordement le sieur Jean Gondron, fut noyé en conduisant un bateau chargé d'hommes; son corps ne fut trouvé que douze jours après.

Cette longue digression faite, revenons à l'histoire du protestantisme. Après un temps relativement calme sous Louis XIII et Louis XIV, les protestants sont en butte à toutes espèces de vexations et les mailles de la persécution vont se resserrant de plus en plus. Louis XIV veut exterminer l'hérésie et frappe le grand coup de la Révocation de l'édit de Nantes (18 octobre 1685) Les temples encore debout seront démolis et l'exercice du culte de la religion prétendue réformée cessera partout. Où était à ce moment le temple de Flaujacques? C'est ce que je n'ai pu savoir, en tout cas il y avait un temple à l'Audigay, près de Juillac, qui fut démolie par ordre royal; on peut voir encore à l'Audigay l'ancien cimetière protestant; le peu de largeur des tombes qu'on y trouve et les inscriptions indiquent le dix-septième siècle.

A St. Radegonde il y avait aussi comme s'exprime une matrice du temple "ben" servantière de ceux de la religion

pretendue réformée." Les confrontations montrent qu'il occupait l'emplacement du jardin du presbytère. d'ailleurs, les ossements et les tombes étroites qu'on y a découvertes le confirment. Après la révocation de l'édit de Nantes ce terrain resta comme bien communal, et sous la Révolution il fut vendu; c'est ce qui ressort d'une délibération du Conseil municipal de St. Radegonde en date du 27 mars 1831.

A Flaujacques ^{il se fait} on trouve quelques abjurations avant la Révocation ^{mais les deux années qui suivent, c'est à dire 1686 et 1687, ne sont pas aux archives, il est donc probable que nous ne connaissons pas toutes les abjurations.}

Voici par ordre de date celles dont parlent les registres:

" Le 20 du mois de 7^{bre} 1685 est décédée Jeanne Coupiers nouvellement convertie du bourg de Flaujacques et mise en ^{ste} sépulture "

" Le ^{sept} ~~sept~~ 8^{bre} 1685 a été baptisé Jean, fils de Pierre Ramon et de Marie Cardillac nouveaux convertis. Son parrain, Jean Cardillac; marraine Agnès Ramond, nouveaux convertis de Flaujacques."

Voilà les conversions jusqu'au moment de la Révocation. On trouve encore en ^{parcourant} feuilletant les actes du reste de l'année 1685; Jacques Berry; les époux Jean Fourcaud, maître chirurgien de Flaujacques, et Marie Ruf. Il faut savoir à cette occasion qu'un protestant ne pouvait plus être chirurgien; pour continuer l'exercice de sa profession le sieur Fourcaud devait abjurer. Je note en passant qu'on trouve plus tard un autre Jean Fourcaud, également maître chirurgien et probablement fils des précédents; il était marié avec Marie Sara Lacoste.

J continue les abjurations: les époux Arnaud Doulin

" le dernier septembre 1685 a été baptisé Pierre, fils de Jean Coupiers et de Agnès Marsillac nouveaux convertis..."

et Marie Andrieu; les époux Jean Berry et Catherine Philis;
les époux Bousquet et Catherine Rigaleau; Jeanne
Lafuge.

Il faut arriver en 1697 pour trouver une autre abjuration
mais celle-ci est explicite et en forme.

"Le douze fév.^{er} (mil six cent) nonante et sept, j. sousigné,
prêtre et curé de Flaunagues, diocèse de Bazas, certifie que
sieur Jean Dailhe a fait abjuration de l'hérésie de Calvin
et a embrassé la Religion Catholique apostolique et
Romaine en présence de Pierre Balestequin et de Pierre
Blabet anciens catholiques qui n'ont signé et ce pour ne savoir
et le s^r Dailhe a signé et nous: Signé: Dailhe, Dutesmple,
curé de Flaunagues."

Il ne faut pas croire que tous les protestants qui abjuraient
renonçaient à leur religion; ils envisageaient le prêtre comme
un officier de l'état civil; se mariaient et faisaient baptiser
leurs enfants devant lui pour légitimer leurs mariages et leurs
enfants; car, aux yeux de la loi, le mariage, sans le prêtre,
était un concubinage et les enfants qui en étaient issus
illégitimes.

Les mariages et les baptêmes devant le prêtre n'étaient donc
pour beaucoup de protestants que de simples formalités qui
ne les empêchaient pas de fréquenter les assemblées reli-
gieuses, non plus dans les temples puisqu'ils étaient rasés
mais "au désert" comme on disait alors, c'est-à-dire dans un
endroit retiré à l'abri des soldats et des espions des prêtres.
Les plus fermes dans la foi se mariaient et faisaient baptiser
leurs enfants au désert malgré la potence ou les galères qui
les attendaient inmanquablement s'ils étaient pris.

On ne pouvait tenir autant d'assemblées qu'il y avait

autrefois de temples et les protestants de diverses paroisses se réunissaient en une seule assemblée. Le "désert" le plus fameux de la région était celui de la Courbeille, dans celui riche en souvenirs, non loin du temple rasé et du cimetière de l'Alidigay qui parlaient toujours à leurs coeurs, entourés de trois côtés par des rochers boisés, à découvert seulement du côté de Fessac, les protestants qui venaient là pouvaient s'y croire dans une certaine sécurité, en plaçant bien leurs sentinelles; aussi nombreux ont été les mariages et les baptêmes qui y ont été célébrés.

J'incline à croire qu'il y avait dans nos environs un autre lieu de réunion, au désert; c'était près du See sur la limite des communes de St Radegonde et de Moubliets. L'endroit est toujours désigné sous le nom "du désert". Sur le bord de ce plateau élevé, très boisé alors, on dominait la plaine de la Dordogne et les protestants pouvaient facilement voir de là si quelqu'un se dirigeait sur eux; d'ailleurs c'était un point assez central pour ceux de Flaujacques, St Radegonde, Moubliets et Puizols. A Puizols il y avait un temple jusqu'à la révocation de l'édit de Fontenay; quelques vestiges existent encore.

On lit dans les registres que "le 22^e aoust (1724) a été baptisé Joseph Laigneau fils naturel de Jean et (de) Marie Pelé" Ainsi pour eux-mêmes ces époux n'ont pas voulu de mariage catholique; ils se sont décidés, sans doute bien à contre-cœur, à donner une date légale à la naissance de leur enfant, et ils le présentent au baptême du prêtre mais là encore une autre humiliation les attend; leur fils est qualifié de naturel; c'est plus qu'ils n'en peuvent supporter, et, les larmes aux yeux, peut-être la rage au coeur, ils se résignent à faire régulariser leur mariage. On lit en

~~quelques pages plus loin~~
 effet plus loin: "le 5^e juin (1731) ont tenu le sacrement de mariage Jean Bierignot de la paroisse de Lamothe en Férigord et Marie Pèle de cette paroisse qui ont déclaré qu'Anne âgée de cinq ans est venue entre eux et la tiennent pour légitime".

Quand nous trouvons donc des enfants dits naturels avec la désignation du père et de la mère et sans aucune autre explication, il s'agit de protestants. Ainsi:

"Le 1^{er} février (1735) a été baptisé Mathieu Bernard fils naturel de Pierre et (de) Marie Audiquey".

"Le 7 juin (1738) a été baptisé Anne Cardillac, fille naturelle de Pierre et (de) Marie Patureau".

"Le 19 fév. (1739) a été baptisé Pierre Durfort fils naturel de M^{re} le chevalier de Livrac et de Catherine Seroupeirac".

"Le 22 7^{bre} 1744 a été baptisé Jacques deimier fils naturel de Pierre et (de) Jeanne Gabaud".

"Le 25 mars 1752 a été baptisé Jean Biot fils naturel de Jean et d'Elisabeth Grenouilleau".

De même quand le décédé est catholique le prêtre ne marque pas de dire s'il est mort dans la communion de l'église catholique, apostolique et romaine; quand il ne le dit pas c'est que le décédé est protestant. Il y a, dans ce cas, Pierre Courraud inhumé le 18 août 1744, demoiselle Elisabeth Taupier, femme de M. Fauchey, inhumée en 1751.

Cependant, malgré le clergé, la rage de la persécution ne pouvait toujours durer et la tolérance faisait des progrès dans les esprits; de temps en temps il se faisait des éclaircies qui faisaient respirer les protestants. En 1754, par exemple, les persécutions étaient assoupies et les églises réformées

particuliers, qui résistent.
 Réunion de Tuzga

jouissais d'un calme relatif mais le clergé veillant, à son instigation, les malheureux protestants ^{encore} tout de nouveaux traqués. Flaujacques n'échappe point aux poursuites et les troupes envahissent notre contrée même avant l'arrêt du parlement qui date du 21 novembre 1757. Le 18 octobre de cette année, arrivent à Flaujacques des soldats du régiment de Combris, du régiment de Sales, de la maréchaussée, cavaliers et fantassins. Trop d'enfants ne sont plus baptisés ~~au désert~~ l'église mais au désert; il faut les rebaptiser; les soldats sont la pour ^{prêter main} ^{à l'accomplissement} ^{de la loi} ^{en cas de résistance}. On commence par baptiser Jean Garineau; voici le texte de l'acte:

"Le 18^e oct (1757) a été baptisé Jean Garineau fils légitime de Pierre et (de) Marie Tauzia, âgé de quatre ans. Le parrain a été Jacques Monier soldat de la compagnie de monnon régiment de Combris et la marraine Anne Sauviac qui n'ont signé pour ne savoir de ce requis par moy."
 signé: "Villevielhe, curé"

Après ce baptême le curé juge plus expéditif d'englober ^{ceux qui restent à faire} les autres dans un seul acte et les baptêmes de quinze autres enfants protestants ^{spécifiquement} est rédigé ainsi qu'il suit:

"Le même jour ont été conduits à l'église par les cavaliers de la maréchaussée les enfants ci dessous nommés qui avaient été baptisés au désert ^{spécifiquement} Jean Charron, fils naturel de Jean et (de) Marie Flouret, âgé de deux ans... Elisabeth Fau, fille légitime d'André et (de) Elisabeth Fourmier, âgée de six mois... Jeanne petit fille de Jean et (de) Marie Volland âgée de deux ans, et une autre fille des mêmes nommée Marie âgée de trois semaines... Pierre Escudey fils de Pierre et (de) Jeanne Lidore, âgé de trois mois... Antoine Volland, fils de Pierre

Gessac résume dans une longue note ses 78 baptêmes et, en regard de certains noms se trouve le mot "payé". Il paraît qu'il fallait donner dix livres pour chaque enfant et ^{sol des} payer tous les frais de logement et de caternement de ces troupes. Les charges étaient accablantes, aussi les protestants du ressort du Parlement de Bordeaux s'adressèrent au roi lui-même dans une supplique datée du 22 avril 1758

3. "Au moment où l'on envoyait ce placet les prisons étaient remplies de protestants, à Bordeaux, à Bergerac, à Agen - - - à la Force et à Puyquihem" (Carr)

Pour toute réponse la persécution redouble, une nouvelle fournée de 14 baptêmes forcés se fait encore à Flaujacques. Voici ce qu'en disent les registres:

"Le 29 juv. (1760) ont été portés à l'église les enfants cy après nommés qui avaient été baptisés au désert promissionement
 Jeane Maurin fille légitime de pierre et (de) marthe fauchey âgé de deux mois. - Jean Charron, fils d'autre Jean et (de) marie flourat, âgé de dix-neuf mois, aussi baptisé au désert. Jean Gabutier, fils de Jean et (de) Marguerite Garineau, âgé de deux ans... Anne pelé, fille de Jacques et (d') Anne Caroque âgé de deux ans... pierre Fau, fils légitime de Jean et (d') Elisabeth fourmier âgé d'un an... pierre Voland fils de pierre et (d') Anne Escudoy, âgé d'environ un an... pierre Lacroque fils légitime de pierre et (de) marianne doullens, âgé de deux ans... Jeane Bourges, fille d'estienne et (d') Anne penisson âgé d'un mois... philippe faure fils de pierre et (d') Anne faure âgé de dix-huit mois... marie roy âgé d'un an... Elisabeth roy fille de pierre et (d') Anne faure, âgé de dix-huit mois... Jeane berry

fille de pierre et (de) Jean Guion, âgée de cinq mois... Elisabeth Chambelaud, fille de Guillem et (de) Marie Baillon, âgée de dix-sept mois... Jean petit, fils de François et (d') Anne Groussia, âgé de trois ans... Pierre Biot, fils de Jean et (d') Elisabeth Grenvillleau âgé d'environ trois ans. Tous les susdits enfants ont été baptisés selon les règles de l'église prescrites en pareil cas. Et leurs pères mères au désir à l'exception de Jean Fau, Pierre Laroque et Pierre Maurin. En foy de quoy j'ay signé à Flaijagueste le trente octobre mil sept cent soixante" Signé: "Villedieu curé".

Les baptêmes imposés s'étendent aussi à St^e Radegonde et le lendemain est baptisée Marguerite âgée d'environ sept mois, née de Pierre Maumey et d'Anne Garinon, laboureurs, h^{ab} de cette paroisse mariés prétendus par des ministres protestants."

Puis le "premier novembre... a été baptisé Pierre, né le trente et un janvier de l'année que dessus d'Isaac Fau, dit Juyère et d'Anne Marcenoud prétendus mariés par des ministres protestants".

Voici c'est surtout en 1767 qu'on voit à St^e Radegonde un certain nombre de baptêmes forcés.

"Le quatorze du mois d'août mil sept cent soixante-sept a été baptisée Marie Paquies fille naturelle et légitime de Philippe Paquies et de Marie Terrail, née le vingt-trois du mois de mars mil sept cent soixante-trois..."

"Le quatorze du mois d'août mil sept cent soixante-sept a été baptisée Catherine Harnaudie fille de Jean Harnaudie et de Marie Langia née le cinq du mois de septembre mil sept cent soixante six" - - -

"Le quinze du mois d'août mil sept cent soixante-sept ont été baptisés trois enfants de Jean Lajorte, et de Marie Maumey, savoir, Pierre Lajorte, âgé d'environ quatre ans, Anne Lajorte âgée d'environ cinq ans, Magdelaine Lajorte âgée d'environ huit mois..."

Le seize du mois d'août mil sept cent soixante-sept a été baptisé Jean Carbanac, fils de Jean Carbanac et de Magdelaine Chabrety, âgé d'environ vingt mois.

Le seize du mois d'août mil sept cent soixante-sept a été baptisée Marguerite faux, fille d'Isaac faux et d'Anne Marchand, âgé d'environ quatre ans.

Le onze du mois d'octobre mil sept cent soixante-sept a été baptisé, âgé de quatre ans, Jeanne Bastide, fille naturelle et légitime de Jean Bastide et d'Anne Lachaud.

Sur ces neuf baptêmes, huit se suivent en trois jours et les trois enfants Lajorte sont baptisés le même jour.

Devant tant de violences quel devait être l'état d'esprit de nos pères? N'y avait-il pas lieu de désespérer? Dieu était-il toujours le Père tendre qui a compassion de ses enfants?

Écoutez quelques strophes d'une complainte de cette époque qui a été trouvée ^{entre les feuillets} dans une vieille bible de famille.

La tourmente n'arrêta pas les Réformés. Les 5 et 6 février 1765 les églises persécutées se réunissaient en colloque et s'occupaient de leurs affaires particulières, paisiblement, comme s'il n'y avait pas eu d'orage sur leurs têtes. Parmi leurs décisions je remarque la division des églises en quartiers; il y est dit que le quartier de Monravel se compose du Consistoire de Monravel (dans ce temps-là le Consistoire équivalait au Conseil presbytéral) et de ceux de Gensac, Juillac, le Flein, Castillon et la Roche-Chalais.

On se demandait pourquoi il est question de Juillac et non de Flaujac. Au lendemain du Concordat, vers 1805, quand l'église réformée de Gensac est reconnue par l'État, Flaujac en fait partie, et voici la liste des anciens telle que ^{il est donné} dans le Répertoire ecclésiastique de Rabaut, imprimé en 1807.

Pasteur président. M. Dumas

Anciens: M. M. Dubreuilh, négociant et propriétaire, Durand,
 maire et propriétaire, Sudre, officier de santé, Lapoyade de la
 Courbeille, propriétaire, Labarde, propriétaire, Fourcaud
 neveu, propriétaire; Dutauria de la Rouquette, propriétaire;
 Durège, de Ribebon, propriétaire; Bidau, propriétaire;
 Lafarge, propriétaire, Boymier aîné, propriétaire, Fougnet-
 Verboûle aîné, propriétaire

Ceux d'entre vous qui connaissent bien les vieilles familles du pays reconnaîtront les anciens qui étaient de Flaujacques.

D'après l'almanach des protestants, de 1810, le culte se célèbre toujours en plein air, à Flaujacques; je ne saurais dire à quel endroit, puis on se réunissait dans une grange, aux Guinots, actuellement maison Gendron, et en 1822 le temple est construit grâce au don du terrain par la famille de M. Fourcaud et à des souscriptions. En 1842 l'église ^{protestante} de Flaujacques est reconstituée et reconnue officiellement par l'État. Elle est ~~depuis~~ toujours debout.

Après un long passé de souffrances, l'église réformée de Flaujacques est toujours debout; qu'avant toutes choses elle rende grâce à Dieu et témoigne son amour à Jésus Christ, son divin chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves; qu'elle fasse servir son histoire même à ses progrès spirituels et que chacun de nous répète avec un de nos vieux psaumes, (le 78^e).

Des temps passés je dirai la parole (sagesse)
 Et devant tous j'éleverai la voix.
 Pour proclamer les œuvres d'autrefois.

Nous les avons avec soin écrites
 Quand nos aïeux nous les ont racontées;
 A nos enfants nous les ferons connaître
 Et même à ceux qui sont encore à naître;
 Nous leur dirons du Monarque des cieux
 Le grand pouvoir et les faits glorieux.



Documents recueillis
dans les papiers de famille;
Bouchard - Flouret - Biot

aux Pauzes

Cauze

Le Cougit

Flayagues

Garde



